

SOMMAIRE:

Funérailles - Feu KPOMBLEKOU Vovoti Mawulé Jean – Pierre Page 2

L'essentiel de l'UCT Pages 3 à 6

L'actu des communes Pages 7 à 10

La parole aux partenaires Pages 11 à 13

Focus sur... l'ONG PASYD Page 14

Infos et financements Pages 15 et 16

Agenda / Les Aventures de Yeviglotoe-D Page 17





Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Mawulé Jean – Pierre

Une foule nombreuse de parents, amis et proches a accompagné le samedi 27 août 2011, Feu KPOMBLEKOU Vovoti Mawulé Jean – Pierre à sa dernière demeure dans son village natal de Kouvé, dans la préfecture de YOTO.

Feu KPOMBLEKOU V. M. Jean – Pierre, s'en est allé au soir du 19 juillet 2011, après avoir lutté ces temps derniers contre un mal qui le minait de l'intérieur. Enseignant de formation, issu de l'École Normale Supérieure d'Atakpamé, Feu KPOMBLEKOU Vovoti fit une longue carrière administrative et politique.

Après avoir été préfet d'Assoli, de Tchamba et du Haho, il fut secrétaire général de la commune de Lomé, après un bref passage à la direction administrative du centre de formation linguistique francophone de Lomé, le Village du Bénin. Secrétaire général de la commune de Lomé, lors de la création de l'Union des Communes du Togo, Feu KPOMBLEKOU a joué un rôle fondamental dans l'élaboration des textes fondateurs de cette association, dont il restera une personne ressource et un consultant-formateur jusqu'à sa disparition.

En effet, lors de la toute dernière formation organisée à l'attention du réseau des Secrétaires Généraux et Secrétaires de Communes, le regretté KPOMBLEKOU contribua à la facilitation des échanges et à la compréhension des enseignements en apportant son expérience pratique de la gestion municipale.

Homme de grande culture et littéraire de surcroît, l'illustre disparu s'est essayé à la publication de recueils de poésies dont le dernier, «PARADOXE» dépeint sa propre existence marquée de vicissitudes qu'une force de caractère, digne des grands hommes masquait derrière une ardeur au travail bien fait et méthodique.

Par ses témoignages, Feu KPOMBLEKOU a permis de reconstituer la genèse de la création de l'UCT et toute l'équipe du Secrétariat Permanent tient ici à lui en rendre hommage, par la publication d'un extrait de «PARADOXE».

Mère inconnue

Mère éphémère

Où es-tu partie si tôt
Et n'est point de retour?
As-tu été sacrifiée pour que vive
L'enfant que tu venais d'engendrer ?
On ne le saura jamais !
Sache tout simplement que ton amour
Paralyse mon cœur.
Ton souvenir m'étreint
Elève mon esprit
Nourrit mon âme
Et ravive l'espérance.
Ta mémoire perçante
Libère l'ego
Emplit l'écho
Et résonne à jamais.

Mère lointaine

Si tu croises dans les profondes ténèbres NAN-DA
Je te supplie de la combler de gratitude.
Son amour était si grand
Son affection si forte
Tant elle me baigna
De cette douceur maternelle
Digne d'une mère exemplaire

D'une mère véritable
Qui m'a tout donné.

MINA, NAN-DA, mères disparues
Votre pensée me transporte
Irrésistiblement vers l'au-delà.
Votre image hallucinante
N'arrête de me hanter
Et m'invite à l'ultime délivrance !

Mère vivante

Je veux être proche de toi
Soutenu par tes douces mains
Penchées vers ta tendre poitrine
Dans les creux de tes bras affectueux
Ma tête fragile et naïve
Se balançant entre tes seins luisants
Auxquels une bouche lippue, très avide
S'accroche momentanément
Pour savourer avec un plaisir inouï
Le jus lacté dont l'implacable et sinistre destin
M'a prématurément et impitoyablement sevré ;
Puis, mes yeux tout braqués sur les tiens
M'endormir gaiement pour l'éternité.

*Extrait du recueil de poèmes « Paradoxe » de Vovoti
Mawulé Jean – Pierre, alias Kavé-Eim*

Quadrilogues

La démarche quadrilogue prend une nouvelle dimension

Le jeudi 25 août 2011, les Présidents de Délégation Spéciale (les Secrétaires Généraux le cas échéant) des huit communes désireuses de mettre en place des comités quadrilogues locaux ont été conviés par l'UCT à une réunion d'information sur la démarche quadrilogue. Le lendemain, ils ont pu assister à l'atelier fondateur de la commune de Lomé pour la mise en place du comité ville et des comités locaux au niveau de chaque arrondissement. Retour sur ces deux journées fondamentales pour le développement des services essentiels dans nos communes.

Quatre communes, Aného, Atakpamé, Kpalimé et Sokodé, se sont déjà lancées avec succès dans la démarche quadrilogue qui consiste à réunir au tour d'une même table les autorités locales, les opérateurs, les usagers et la Société Civile afin de permettre un accès universel aux services de base. Ces services essentiels sont au nombre de six : l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement, la distribution de l'électricité, les transports, les télécommunications et enfin la gestion des déchets. Ces comités locaux sont appuyés au niveau national par un comité interministériel pour les services essentiels créé en 2007. Son secrétariat est assuré par l'UCT. Aujourd'hui, Lomé se lance dans l'aventure quadrilogue, et huit villes – Bassar, Dapaong, Kanté, Kara, Mango, Niamtougou, Notsé et Tsévié – souhaitent elles aussi mettre en place ces cadres de concertation. Afin d'expliquer l'intérêt d'une telle démarche et les modalités de mise en œuvre des comités locaux, l'UCT a organisé une réunion d'information à l'adresse de ces communes.

Le consultant de l'UCT, M. Alfé SEDDOH, est ainsi revenu sur les quatre phases de la démarche quadrilogue :

la phase préparatoire : la commune prend la décision de s'engager volontairement dans la démarche quadrilogue. Elle doit identifier à ce stade un thème prioritaire, qui constitue le service essentiel le plus problématique pour la commune. Un TDR doit ensuite être rédigé afin qu'une étude préalable soit réalisée.

L'étude préalable : un consultant est chargé de réaliser un état des lieux sur la thématique choisie par la commune et d'identifier les acteurs concernés. Cette étude servira de base de discussion à l'atelier

fondateur.

L'atelier fondateur : Cet atelier, rassemblant l'ensemble des acteurs locaux identifiés durant l'étude préalable, marque la mise en place du comité quadrilogue local. Le Président du comité interministériel pour les services essentiels anime l'atelier avec le Président de la Délégation Spéciale, et les médias y sont conviés mais uniquement pour la cérémonie d'ouverture (afin de ne pas tronquer les débats par la suite). Cet atelier est aussi l'occasion de présenter l'étude préalable (une version synthétisée sera également diffusée) et d'expliquer aux participants la démarche quadrilogue et ce que l'on attend d'eux. La composition du comité local est ensuite déterminée, et un arrêté municipal officialisera la création de ce comité.

Suite ...





Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Quadrilogues (suite)

Post atelier : La présidence du comité est assurée par le Maire (Président de Délégation Spéciale le cas échéant), et le rapportage par le Secrétaire Général. Ce dernier a pour rôle de capitaliser toutes les données et informations, et de les transmettre aux participants. C'est aussi lui qui définit, en accord avec tous les participants, la périodicité des réunions. La thématique préalablement définie est susceptible de changer en fonction des priorités du moment. Il est important d'insister sur la nécessité pour les comités locaux et le comité interministériel de s'informer mutuellement des décisions prises et que les problématiques locales puissent remonter au niveau national. De même, la collecte d'informations sur la situation locale nécessite la participation des institutions et organismes à l'échelle préfectorale, régionale et nationale.

Ces informations acquises, les communes ont désormais toutes les clés en main pour réaliser leur étude préalable et procéder à l'installation des comités locaux.

Lomé enfin !

Le vendredi 26 août, les huit représentants des délégations spéciales ont assisté à l'atelier fondateur pour la mise en place du comité ville et des comités locaux quadrilogues au niveau des cinq arrondissements. Après trois années de mise en œuvre de cette démarche au Togo, Lomé s'est enfin décidée à instaurer des comités locaux pour engager un dialogue constructif autour des services de base. Après le discours d'ouverture du Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, M. Pascal BODJONA, M. Nicolas MOULIN, assistant technique à la Direction des Services Techniques a présenté aux acteurs concernés l'étude préalable concernant la gestion des ordures ménagères, thématique prioritaire choisie par la commune. Ce fut l'occasion de rappeler la situation actuelle, les projets en cours et les problématiques majeures, comme le manque d'espace pour la création de dépotoirs intermédiaires, la concurrence déloyale des « charrettes à traction humaine », la prolifération des dépotoirs sauvages et le non recouvrement des coûts de collecte et de stockage des déchets. A cet égard, il faut savoir que

la commune de Lomé dépense 1,3 milliard de F CFA, soit environ la moitié de son budget pour des résultats peu probants. Des débats animés mais constructifs, sans la présence des médias, s'en sont alors suivis sur ce thème fondamental pour le développement de la capitale. Cet atelier constitue pour Lomé une opportunité unique de réfléchir conjointement à l'amélioration de ce service essentiel, en toute franchise et sans préjugés. Ensuite libre aux différents comités locaux d'arrondissements de se pencher sur une autre problématique. Ces derniers se réuniront tous les trimestres pour discuter des problématiques locales, le comité ville aura pour principales missions de capitaliser les résultats des échanges au niveau des arrondissements et de les relayer auprès de l'Etat et des opérateurs, et de définir des actions à l'échelle communale. Ce comité « central » se réunira tous les semestres. Cet événement fut aussi une expérience particulièrement enrichissante pour les représentants des huit communes togolaises qui désirent mettre en place dans leur ville respective un cadre de concertation efficient et novateur.

Cet engouement des communes témoigne en tout cas de la prise de conscience collective des responsables locaux de la nécessité d'intégrer tous les acteurs pour améliorer les conditions de vie des populations locales.





Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Un forum porteur d'espoir pour la démocratie locale

Du 10 au 12 août au Relais de la Caisse (Lomé), la Fondation HANS SEIDEL et le National Democratic Institute (NDI) ont organisé un atelier sur le rôle et les responsabilités de la Société Civile togolaise dans le renforcement de la démocratie et du développement local. De par son statut d'association faîtière, l'UCT a été conviée à cet atelier riche en enseignement et porteur d'espoir.

Le terme de Société Civile rassemble tous les groupements qui ne sont ni rattachés au secteur privé et ni à l'Etat. Outre les ONG et les associations faîtières, ce terme comprend également les autorités religieuses, les organisations professionnelles ou encore les mouvements syndicaux (bien que ceux-ci ne se considèrent pas comme tels). En organisant ce forum, la Fondation HANS SEIDEL et le National Democratic Institute (NDI) ont voulu mettre en lumière les nombreux obstacles qui empêchent aujourd'hui la Société Civile togolaise de devenir un véritable pouvoir indépendant capable de relayer efficacement les préoccupations des populations. Les principales difficultés qui sont ressortis de ce forum concernent le manque de coordination entre les acteurs de la Société Civile, les liens parfois étroits avec des partis politiques, le développement d'ONG à des fins purement personnelles, l'insuffisance des moyens financiers et humains, les problèmes ethniques qui gangrènent la société togolaise et un pouvoir exécutif quelque peu réticent à l'établissement d'une Société Civile souveraine. L'objectif était donc de réunir ces acteurs en vue de renforcer leur cohésion. Et au terme de ces trois jours de travaux, l'espoir qu'une Société Civile forte et solidaire émerge au Togo ne semble plus une utopie.

Le thème de la décentralisation a longuement été évoqué, et l'UCT est intervenue à ce sujet pour rappeler la nécessité de consolider les relations entre les communes et la Société Civile. Bien qu'ils agissent tous deux en faveur du développement local, rares sont les actions conjointes associant ces deux entités. La Société Civile, et plus particulièrement les ONG, doivent ainsi informer et consulter les communes de leurs projets de développement locaux, en lien ou non avec la décentralisation, et dans la mesure du possible intégrer les communes dans leurs projets. Les communes, quant à elles, ont tout intérêt à devenir le pivot, le coordonnateur des projets mis en place sur leur territoire afin d'améliorer l'efficacité des actions entreprises en faveur de leurs administrés. Elles aussi ont le devoir de s'appuyer sur les compétences de ces acteurs locaux de développement pour la réalisation de leurs projets. L'UCT a également insisté sur l'importance du rôle de plaidoyer de la Société Civile en ce qui concerne l'application de la loi du 13 mars 2007 relative à la décentralisation, et

plus spécifiquement sur la tenue des élections locales. Les acteurs de la Société Civile doivent devenir une force de proposition de premier plan à l'instar de leurs confrères du Bénin ou du Niger, et doivent encourager le gouvernement à respecter ces engagements. C'est en effet à la Société Civile essentiellement de faire pression et d'inciter les responsables politiques à accélérer le processus de décentralisation.

La Société Civile s'engage pour la tenue des élections locales

Au cours du forum, deux groupes de travail se sont constitués, l'un sur la citoyenneté, l'autre sur les enjeux de la décentralisation. Après des discussions constructives, le deuxième groupe cité auquel participait l'UCT, a formulé plusieurs propositions qui ont été approuvées par l'ensemble des acteurs de la Société Civile présents. Un comité ad hoc réunissant sept associations a alors été instauré en vue de la création dans les plus brefs délais d'une plateforme qui aura pour mission de mettre en œuvre des actions de plaidoyer visant à accélérer le processus de décentralisation au Togo, et surtout à encourager les autorités à organiser rapidement les élections locales. L'UCT aura un rôle d'observateur dans ce comité et soutiendra par la suite activement la plateforme dans ses différentes actions. Une lettre sera également adressée au Président de la République, au Premier Ministre et au Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, ainsi qu'à plusieurs institutions, aux médias et aux principaux partenaires techniques et financiers, pour rappeler les engagements pris par le gouvernement pour la tenue des élections locales avant la fin de l'année 2011. La Société Civile est ainsi décidée à accompagner les efforts du gouvernement pour que le Togo s'engage pleinement sur la voie de la démocratie locale. Aux autorités nationales d'agir maintenant.

Assemblée générale

Assemblée générale de l'Union des Communes du Togo le 29 septembre 2011 à Sokodé

Le bureau exécutif sera à cette occasion renouvelé.

Départ M. MERLET (COCAC)

Repas en l'honneur du départ de M. Frédéric MERLET, Conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC) de l'Ambassade de France à Lomé de septembre 2008 à août 2011 (*voir l'entretien pages 12 et 13*). Son remplaçant, M. Etienne CAZIN, arrivera dans les prochains jours.



Rencontre

Une délégation des services techniques de la commune de Ougadougou, en mission à Lomé, a tenu à rendre visite au Secrétariat Permanent de l'UCT jeudi 1er septembre. Le Président du réseau des Secrétaires Généraux, M. TCHALIM, était présent, et un cocktail fut organisé en leur honneur.

La commune de Kpalimé s'est dotée de son Plan de Développement Communal (PDC)

La commune de Kpalimé a validé le 25 août dernier son PDC après deux ans d'exécution du projet "Promotion de la Bonne Gouvernance et du Développement Local Participatif dans la Commune de Kpalimé", dont l'objectif essentiel est l'élaboration de ce PDC. Une première au Togo.

Le processus d'élaboration du PDC de la commune de Kpalimé a suivi plusieurs étapes notamment la sensibilisation et la formation des acteurs, la mise en place des cadres de concertation, le diagnostic communal (institutionnel et sectoriel), l'analyse des données, la priorisation des actions et la planification des actions sur cinq ans (2012 – 2016). Pour permettre à tous les acteurs (société civile, services déconcentrés de l'Etat, autorités locales) d'avoir le contenu du document final et de se l'approprier, un atelier de validation communale a été validé le 25 août 2011 regroupant plus de 257 acteurs de développement de la commune.



Une collaboration inédite

Présidé par le secrétaire général de la préfecture de Kloti représentant de préfet, l'atelier de validation a été marqué par la présentation du document par le coordonnateur du projet Monsieur KONOU Siméon, Directeur Exécutif de l'ONG RADI. Après avoir proposé le document à la validation, les différents acteurs impliqués dans le processus notamment, le représentant de la société civile, des jeunes, des femmes, autorités religieuses et traditionnelles, ont tour à tour proposé le PDC à la validation en renouvelant leur engagement pour sa mise en œuvre en collaborant avec l'autorité communale. C'est à la vice-présidente de la Délégation Spéciale de la commune de Kpalimé Madame AGBEDZI Enyonam représentant le président que le docu-

ment officiel a été remis par le Directeur de l'ONG RADI, structure chargée de la mise en œuvre du projet qui a eu l'appui financier de l'Union Européenne.



La municipalité de Kpalimé détient dès lors un document stratégique de développement lui permettant d'agir avec cohérence et de manière durable. Elle possède tous les atouts pour s'inscrire dans une dynamique de projet-ville.

RADI





Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Neuf communes passées au crible

La Concertation Nationale de la Société Civile (CNSC) au Togo, avec l'appui technique et financier du National Democratic Institute, a réalisé du 18 novembre au 15 décembre 2010 un monitoring des politiques et actions publiques de neuf communes togolaises : Aného, Atakpamé, Dapaong, Kara, Kpalimé, Mango, Sokodé, Tsévié et Vogan. Une initiative pionnière au Togo dont les résultats seront restitués très prochainement.

Les neuf communes ont été choisies du fait notamment de la publication annuelle de leur budget, gage de transparence et d'une réelle volonté de la part des responsables municipaux de partager l'information. Les objectifs de ce monitoring sont de suivre les politiques et actions publiques mises en œuvre dans chaque commune et de dégager des constats pour mieux planifier des actions visant à renforcer la participation citoyenne au niveau local. Ce travail a été réalisé par la CNSC, un réseau regroupant plusieurs organisations de la Société Civile et mouvements sociaux à travers tout le pays ; le NDI, une ONG internationale basée à Washington et œuvrant pour le renforcement et le développement de la démocratie à travers le monde, étant chargé du financement des opérations et de la formation des moniteurs du CNSC.

Le monitoring s'est déroulé en quatre phases. Toute d'abord, du 18 au 26 août 2010 à Lomé et du 29 au 30 septembre à Tsévié, des ateliers ont été organisés pour élaborer et adopter des outils et stratégies de monitoring, mais aussi former les moniteurs. Puis le 10 novembre 2010 à Tsévié, une rencontre avec les responsables municipaux et l'UCT ont permis d'expliquer en quoi consistait l'approche du monitoring. La phase préparatoire terminée, les enquêtes de terrain ont alors été menées du 18 novembre au 15 décembre. Deux moniteurs par commune ont alors complété une matrice de monitoring des politiques communales et une matrice de monitoring des actions et services publics, c'est-à-dire qu'ils ont recensé tous les arrêtés et circulaires, et toutes les décisions prises et les projets en cours, réalisés ou suspendus dans les douze secteurs préalablement identifiés (infrastructures routières, adduction d'eau, assainissement, Etat-civil, santé...). Des visites de terrain ont également été effectuées en complément. Enfin, la dernière phase a consisté à centraliser les données recueillies et à formuler des recommandations.

Une mise en place difficile

Du fait du caractère novateur de l'action, le monitoring a suscité une méfiance de la part des certains acteurs. Des échanges répétés ont été nécessaires pour rassurer les autorités. De même, certaines communes étaient quelque peu réticentes dans les premiers temps du projet, mais ces doutes se sont rapidement dissipés grâce notamment à l'intervention de l'UCT auprès de communes.

L'analyse des données reflète d'importantes carences dans tous les secteurs. Le rapport général, si l'on excepte quelques erreurs, met parfaitement en lumière les principales problématiques qui font obstacle au développement des communes. Citons notamment le manque de moyens financiers et de personnel qualifié, des dissensions importantes entre les responsables municipaux et leurs administrés, des problèmes d'archivage des dossiers et une lenteur administrative (pour l'Etat-civil), un faible taux de recouvrement des taxes, ou encore le manque de soutien de la part de l'Etat et des partenaires techniques et financiers. Le rapport révèle également le choix discutable des communes de ne pas investir dans le domaine de la santé, et souligne la nécessité de réviser la loi sur la décentralisation pour que les communes aient en charge non pas les écoles maternelles et primaires mais les lycées (les communes arguant le fait que la plupart des lycées sont en milieu urbain alors que les écoles maternelles et primaires sont disséminées dans toute la Préfecture).

Plusieurs recommandations ont été formulées à l'égard des communes et de l'UCT, notamment pour réaliser un diagnostic des ressources communales, sensibiliser les populations pour favoriser le recouvrement des taxes ou encore recentrer les projets municipaux sur des domaines dits essentiels (santé, gestion des déchets, éducation...).

Suite...

(...) Au gouvernement, le rapport recommande la mise en œuvre des élections locales et l'augmentation (ou plus exactement l'instauration) de subventions pour les collectivités locales. Enfin, il est demandé à la Société Civile de renforcer les capacités des communes, de sensibiliser et de mobiliser les populations sur la décentralisation et le développement local.

Le monitoring sera restitué au cours des mois suivants dans chacune des neuf communes, et présenté aux autres villes avec pour objectif à court terme d'étendre cette action à l'ensemble des communes ur-

baines togolaises. De même, le NDI, la CNSC, l'UCT, les Universités togolaises et la coopération française réfléchissent actuellement à la mise en œuvre d'un diagnostic du territoire municipal pour chaque ville togolaise, incluant un monitoring et une étude des ressources communales (dont la réalisation devrait en toute logique être confiée à des étudiants, avec l'appui du CNSC). Nous vous tiendrons bien entendu au courant de ce projet ambitieux.

Aného

La 349^e pierre sacrée est grise

La ville d'Aného est reconnue sur le plan historique par une célébration annuelle des manifestations traditionnelles: la fête de « EPE – EKPE » ou de « YEKE – YEKE » dont l'un des temps forts est la sortie une fois l'an d'une pierre dite sacrée que les ancêtres auraient emportée avec eux au cours de leurs pérégrinations. Retour sur cet évènement.

Cette fête traditionnelle draine chaque année une grande foule, originaire de la ville et de ses environs de même que les pays voisins ainsi que celles de la diaspora. Pendant plusieurs mois (de juin à décembre), des rituels sont exécutés dans le cadre de ces manifestations.

C'est à Glidji – Kpodji à Gbatsonou, cité sanctuaire des GUIN où se trouvent représentée la plupart des couvents de ces divinités que se déroule l'apothéose des festivités de « EPE – EKPE » dans le courant du 13^{ème} mois lunaire. Littéralement, le terme « EPE – EKPE » signifie la jonction de deux années indigènes : celle qui finit et celle qui commence. En pays GUIN l'année ne compte pas 12 mois comme sur le calendrier conventionnel mais plutôt 13 mois ou plus précisément 13 lunes. C'est donc pour marquer cette fin d'année et célébrer la nouvelle qui commence que ces rites sont observés pour rendre hommage aux dieux et implorer en même temps leur bénédiction sur le peuple. De là, on comprend que le jour de l'an en pays GUIN n'est pas le 1^{er} janvier mais le dimanche qui suit le jeudi de la prise de la pierre sacrée généralement dans les derniers jours du mois d'août ou dans la 1^{ère} moitié du mois de septembre.

« EPE – EKPE » est une célébration religieuse, une période d'adoration des divinités, ensuite des ancêtres, et enfin des rois de la cité en leur qualité de gar-

diens et garants des us et coutumes du terroir. La fête traditionnelle des GUIN s'étend en réalité sur une période de 6 mois environ au cours de laquelle ont lieu plusieurs rituels en préparation pour la sortie de la pierre et sa présentation au peuple. Des cérémonies religieusement conduites par les grands prêtres appelés les HOUNONS des couvents des différentes divinités en prélude au grand jour de la prise de la pierre.

Ainsi dans les derniers jours de la 13^{ème} lune, les GUINS exécutent cette cérémonie de « KPESSOSSO » toujours un jeudi après-midi dans le sanctuaire sacré de Gbatsonou. Mais la veille de ce jeudi de la prise de la pierre sacrée, divers rituels ont lieu dans les différents couvents des divinités d'Aného.



Suite ...

ésentée au public, des cérémonies sont secrètement conduites dans une forêt sensée contenir les esprits des ancêtres dans le but de préparer la pierre sacrée. Une manifestation d'AVE FONFON (Réveil du dieu Togbé AVE) a lieu. Seul le Prêtre du dieu SAKOUMA pénètre dans la forêt sacrée au fort de la nuit et va réaliser des rituels connus de lui seul. En fait ce n'est pas la forêt sacrée qu'on réveille, mais la divinité Togbé AVE dont le jour de dévotion annuelle est le jeudi de la prise de la pierre sacrée.

Au devant du temple du dieu SAKOUMA, se déroule une cérémonie de préparation d'eau bénite par laquelle le peuple va faire ses ablutions. Les rituels d'ablution sont très importants dans la conception religieuse de l'homme GUIN. Dans la cuvette préparée pour la circonstance, on y met une touffe de feuilles cueillies des arbres qui entourent cette curieuse forêt sacrée sensée abriter les esprits des ancêtres. Le maître de cérémonies tient d'abord en ces mains cet assemblage de feuilles et invoque les divinités à venir l'assister dans cette cérémonie de préparation d'eau bénite. Il prie longuement en regardant les quatre points cardinaux. Ainsi fait, le prêtre se retire légèrement pour laisser sa place aux TASSINON, ces fameuses femmes ayant atteint la ménopause, continuer la suite du rituel. Celles – ci forment un cercle autour de la cuvette et dans un geste rythmé prononcent des paroles de bénédiction.

Autre temps de cette préparation spirituelle, toujours dans la matinée de ce jeudi de la prise de la pierre sacrée est l'arrivée par voie fluviale d'un petit tam – tam dénommé « AKLIMA ». Il est l'annonciateur des festivités ; le symbole de la reprise des réjouissances populaires depuis les interdictions et les abstinences du mois de juin puisque les GUINS observent une période d'abstinence d'au moins trois mois en prélude aux festivités de « EPE – EKPE ». En dehors des couleurs par lesquelles certaines divinités s'identifient, c'est le blanc qui domine. De même les plus belles parades sont mises: des colliers, des bijoux mais surtout les perles constituent les éléments de base pour cette occasion, au cou, aux pieds, aux poignets, aux bras ou encore dans les coiffures des HOUNSI, (les adeptes des fétiches). Le porteur dési-

gné par les divinités elles – mêmes après consultation prend possession de la pierre et se dirige vers la sortie de la forêt. Une protection aussi bien matérielle que spirituelle l'entoure : la pierre ne doit pas tomber. La densité de la foule rend très difficile la marche pour arriver au point de chute en face de la tribune officielle. On crie, on chante haut et fort, on conjure le mauvais et on demande que malheur arrive aux ennemis du peuple. Un cri 'HEEEEE.....LOULO'. ressort clairement : c'est un cri de circonstance qui signifie à la fois l'invocation des esprits mais aussi pour conjurer le mauvais sort.



A présent que la pierre est arrivée à son point de chute, un crieur public réclame le silence afin que l'on puisse écouter le message que les dieux envoient aux hommes par l'intermédiaire de la pierre sacrée. Le message est souvent fonction de la couleur que prend la pierre : elle peut être noire, ce qui indique une année de deuil, de famine, de famine, d'improductivité agricole et le pêche infructueuse, donc le noir est porteur de malheur pour le peuple. La pierre aussi peut prendre la couleur rouge, synonyme de bonne santé et de bonheur pour les personnes âgées.

La couleur bleue indique d'abondantes pluies débouchant parfois sur des inondations avec productivité agricole et pêche fructueuse. Quand elle est verte, elle signifie la protection de l'environnement, de la flore et de la faune avec interdiction d'abattre de façon anarchique les arbres. Et quant la pierre sacrée est blanche, cela veut dire qu'elle est porteuse de bonheur, du bien-être social : l'année sera donc prospère et paisible pour le GUIN. Dans tous les cas, quelque soit la couleur de la pierre, il y a des rituels à exécuter, des cérémonies à faire conformément aux recommandations des dieux.

Cette année, au terme de la cérémonie, la pierre sortie est de couleur grise, signe d'une année fructueuse, d'abondance et de prospérité, si des recommandations prescrites par la pierre sont respectées: des sacrifices au bénéfice des aliénés et malades mentaux, le respect aux « domestiques », l'honneur aux jumeaux, etc. Les oracles précisent également d'éviter les maltraitements sur les enfants.

Coopération UE-Togo: un partenariat en marche

La coopération entre ce qui deviendra l'Union européenne (UE) et le Togo a commencé après l'indépendance en 1960, et a été suspendue en raison du déficit démocratique et de la dégradation des droits de l'homme entre 1992 et 2006. Cette suspension n'a cependant pas concerné la mise en œuvre de projets en faveur des populations. La reprise a été graduelle et est devenue complète après les élections législatives de 2007. Retour sur les activités d'un partenaire majeur pour le Togo.

En tant que pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), les relations entre l'Union européenne et le Togo sont régies par l'accord de Cotonou qui vise à bâtir un partenariat global reposant sur trois piliers: la coopération au développement, la coopération économique et commerciale et la dimension politique. Depuis la reprise pleine de la coopération, plusieurs conventions de financement ont été signées, permettant la mise en œuvre de projets et programmes visant à favoriser la relance économique du pays. Ainsi, l'UE a engagé depuis 2007, 250 millions d'euros (soit près de 165 milliards de FCFA) dans de multiples domaines d'intervention dont la bonne gouvernance, la macro-économie, les infrastructures, le développement rural.

L'Union européenne au Togo, un rôle moteur dans la promotion de la décentralisation

Même si la décentralisation n'est pas un des secteurs de concentration de la coopération de l'Union européenne au Togo, l'UE coopère depuis longtemps avec des organisations non gouvernementales et d'autres organisations de la société civile, ainsi qu'avec les autorités locales décentralisées, dans le domaine du développement. Cette coopération fait partie de l'engagement de cette institution en faveur de la lutte contre la pauvreté, de la promotion de l'État de droit et du

respect des libertés fondamentales. Les Acteurs Non Étatiques et les Autorités Locales sont implantés au sein de la société et disposent donc d'une connaissance étendue des communautés locales et de vastes réseaux pour les atteindre. Ce savoir-faire et cette infrastructure sont des plus précieux lorsqu'il s'agit de déterminer les besoins de développement des communautés locales, d'allouer des ressources et de superviser des projets. C'est pourquoi la société civile et les acteurs non étatiques occupent une place non négligeable dans le développement économique d'où leur prise en compte dans la mise en œuvre des projets et programmes financés par l'Union européenne.

Un programme thématique en faveur des acteurs non étatiques et des autorités locales dans le développement a été introduit en 2007 pour soutenir ces entités et leurs activités dans les pays en voie de développement. Le Togo a été sélectionné comme éligible à ce programme. Une enveloppe de 600 000 euros (393 574 200 FCFA) a été réservée en 2010 pour des actions au Togo visant des Acteurs Non Étatiques et Autorités Locales. En 2008 et 2009 des appels à propositions a aboutis à la sélection de 17 projets, pour un montant total de 1 119 110 euros (734 088 038 FCFA).

Louise VIRAULT

Délégation de l'Union européenne au Togo

Un exemple concret d'appui aux Autorités Locales : le projet "Promotion de la gouvernance et du développement local participatif dans la commune de Kpalimé"

L'objectif de ce projet, sélectionné lors de l'appel à proposition de l'année 2009, est de contribuer à la réduction de la pauvreté en permettant à la société civile de la commune de Kpalimé de participer en collaboration avec les autorités locales à la définition, à l'élaboration et au suivi des stratégies et politiques de développement de la commune en vue d'améliorer durablement les conditions de vie des populations.



Suite...

L'Union européenne (suite)

(...) L'ONG RADI (Recherche Action pour le Développement Intégré) a été choisie par la commune de Kpalimé pour mener ce projet, du fait de son expertise sur les questions de décentralisation et de ses réalisations antérieures en partenariat avec les Organisations de la Société Civile. D'un montant total de 89 417 euros, soit 58,5 millions de FCFA, ce projet a été financé à hauteur de 80 000 € (52,5 millions de FCFA) par la Commission Européenne. Le complément (10% du total) à été apporté par la mairie de Kpalimé ainsi que par le Comité de Jumelage de Kpalimé - Bressuire, lequel a apporté son appui par une participation de 3 500 euros (2,3 millions de FCFA).

Ce projet qui touche à sa fin et a été couronné de succès puisque tout récemment, le 25 août 2011, sa réalisation phare, le Plan de Développement Communal (PDC) de Kpalimé, unique en son genre, a été validé par l'ensemble des acteurs de la commune lors d'une séance plénière. (Voir article page 7)



Commune de Kpalimé

Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France à Lomé

Entretien M. Frédéric MERLET

Après trois années passées au poste de Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle (COCAC) de l'Ambassade de France à Lomé, le mandat de M. Frédéric MERLET est arrivé à son terme. L'UCT tenait à le remercier pour son soutien indéfectible à l'association faîtière des communes, et plus généralement pour l'appui du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) au processus de décentralisation via notamment le Projet APRODECT. Nous l'avons rencontré à quelques jours de son départ.

M. Merlet, quels enseignements tirez-vous de ces trois années passées au Togo ?

Depuis mon arrivée en septembre 2008, j'ai constaté une évolution sensible de la société togolaise. La jeunesse s'éveille, prend confiance en elle. Ceci est d'autant plus visible pour les femmes, qui jouent en effet un rôle de plus en plus important dans le développement du pays, et qui deviennent plus conquérantes et plus exigeantes. Des institutions ont également amorcé de profondes mutations, je pense notamment aux universités qui ont pris conscience de la place prépondérante qu'elles ont à occuper pour accompagner le développement du Togo. Enfin, de nouvelles réflexions pour mieux vivre en confiance ensemble au Togo semblent poindre notamment au sein d'une large fraction de la jeunesse togolaise qui font aujourd'hui abstraction du fameux clivage régional Nord Sud dont on nous rebat les oreilles dès que l'on met un pied au Togo et qui s'avère finalement, selon moi, largement en perte de vitesse.

Quelles difficultés avez-vous rencontré? Pouvez-vous nous citer un évènement professionnel qui vous a marqué?

Je n'ai pas eu de difficultés particulières, simplement j'ai été confronté aux problématiques propres à tous les Conseillers de coopération et d'action culturelle, et en premier lieu à l'impossibilité d'atteindre les objectifs dans le temps qui nous est imparti. Les projets les plus efficaces sont généralement les projets sur le long terme, trois ans ne suffisent donc pas pour entrevoir tous les effets positifs de nos actions. C'est le seul point de frustration de ce merveilleux métier ! Je tiens à dire que j'ai eu la chance de travailler avec des partenaires locaux exceptionnels et avec une équipe de collaborateurs d'exception.

Suite...

(...) Je pense tout particulièrement aux jeunes volontaires internationaux et à la valeureuse équipe du SCAC formidablement animée par des agents de droit local togolais. Plusieurs évènements professionnels m'ont tout particulièrement marqué, je me souviens par exemple de la Journée Nationale de la Commune Togolaise (JNCT) à Atakpamé en 2008, moins d'un mois après mon arrivée. Au cours de cet évènement, j'ai pu rencontrer tous les acteurs de la décentralisation avec qui j'ai par la suite noué des liens professionnels étroits. Ce fut aussi l'occasion de découvrir une commune à laquelle je me suis attachée, Atakpamé.

Pourquoi avoir choisi d'appuyer, via notamment le projet APRODECT, les activités de l'UCT durant votre mandat ? Avez-vous des recommandations à son égard ?

La décentralisation a besoin d'un opérateur, d'un relais efficace entre les collectivités locales, les autorités nationales, les partenaires techniques et financiers (et en premier lieu les collectivités territoriales françaises) et les acteurs locaux de développement. L'UCT, en raison de son statut d'association faîtière et de son dynamisme, s'est logiquement imposée comme un intermédiaire privilégié. Aucune commune ne possède à ce jour les capacités nécessaires pour fédérer les autres villes comme le fait l'UCT depuis 15 ans. De plus, notre politique concernant la décentralisation se veut transversale, le SCAC a alors choisi d'appuyer la faîtière des communes et non une commune en particulier. Grâce à notre appui, l'UCT a renforcé ses compétences et celles de ses membres, créer de nouveaux partenariats et développer des outils de communication comme ce journal. Nous avons aussi participé au rapprochement entre l'UCT et les universités.

En ce qui concerne les recommandations, un projet me tient tout particulièrement à cœur, il s'agit des Centres de ressources. Il me semble primordial que soit capitalisé toute la documentation relative à la décentralisation, à l'aménagement du territoire, au développement local ou encore à la citoyenneté, et en particulier celle provenant des universités ou des établissements d'enseignement supérieur togolais. L'UCT, à travers son projet de création de Centres de ressources dans les cinq régions togolaises

(ndlr : projet soumis à l'Union européenne en cours d'évaluation), a parfaitement saisi l'importance de rassembler toutes ces informations. Je souhaiterais également qu'un système soit créé pour que les coopérations décentralisées appuient l'UCT de façon systématique. Une fraction des subventions accordées pour les projets de coopération décentralisée pourrait par exemple être allouée à l'UCT pour que celle-ci mette en place un fond de recherche/développement pour approfondir certaines problématiques propres aux communes. Il s'agirait de recherche opérationnelle sur des thèmes spécifiques comme la gestion des déchets, la voirie ou les transports. De même, l'UCT doit selon moi devenir le garant de la coopération décentralisée au Togo. Enfin, et cela ne concerne pas seulement l'association faîtière, il me paraîtrait intéressant de créer une grande revue panafricaine sur l'aménagement du territoire et sur la décentralisation afin notamment de confronter les diverses expériences menées dans la sous-région.

Quel sera votre prochain poste ?

Retour à Paris au service technique du Quai d'Orsay. Je serai en charge du patrimoine immobilier et plus spécifiquement de la décoration des bâtiments diplomatiques et consulaires. Après avoir été successivement Chargé d'Affaires à Sao Tomé-et-Principe puis Conseiller de coopération et d'action culturelle au Togo, une nouvelle expérience démarre.



auté

Créée en 2001, l'ONG PASYD (Partage et Action en Synergie pour le Développement) est engagée dans la lutte contre la pauvreté au Togo à travers le renforcement des capacités d'organisation, d'autogestion et de négociation des populations locales. Retour sur leurs actions.

L'objectif de PASYD est de développer les capacités des communautés et des groupes sociaux vulnérables à prendre des initiatives pour améliorer durablement leurs conditions de vie. Pour atteindre ses objectifs, PASYD a mis en place trois programmes pour intervenir auprès des populations des communes et des préfectures au Togo :

Appui à l'entrepreneuriat des jeunes et des porteurs de projets : Ce programme se déroule dans la commune de Lomé, et consiste à promouvoir la création et la sécurisation de l'emploi à travers l'appui à la création, au développement et à la formalisation des micros et petites entreprises viables. Dans le cadre de ce programme, l'ONG organise tous les mois des sessions de formation sur la création d'entreprise, la rédaction de plan d'affaires bancaires, la gestion d'entreprise, et la gestion de projet. Elle assure également aux porteurs de projets un appui/accompagnement dans le montage des dossiers de plan d'affaires, dans la recherche de financement et dans la mise en place des projets.

Appui au développement communautaire : Ce programme se déroule dans les préfectures du Golfe, de Zio, de Vo, d'Agou et dans la commune de Tsévié et de Lomé. Il appuie l'organisation des populations des quartiers de villes et celles des villages, renforce les capacités des CDQ (Comité de Développement de Quartier) et des CVD (Comité Villageois de Développement) puis accompagne les communautés dans l'élaboration de plans de développement (PDQ, PAV) et dans le montage des dossiers de projets. PASYD appuie également les communautés locales dans la mobilisation de ressources et dans la mise en œuvre des projets nécessaires à l'amélioration des conditions de vie.

Éducation à la citoyenneté : ce programme vise à promouvoir le développement de comportements citoyens auprès des populations pour accompagner positivement les efforts de développement entrepris par l'Etat et les acteurs non étatiques en leur faveur. Il se déroule dans les communes de Lomé et de Tsévié ainsi que dans les préfectures de Zio et du Golfe. Il est constitué d'actions de sensibilisation et d'éducation en faveur des populations locales sur le civisme, la citoyenneté, la non-violence (notamment en période électorale), le respect des biens publics, le genre, l'environnement, le planning

familial, les droits humains, le VIH SIDA.

Enfin, depuis le 18 juillet dernier PASYD mène une campagne de sensibilisation et de formation des populations aux notions de citoyenneté et au respect des infrastructures urbaines dans trois communes du Togo à savoir Lomé, Notsé et Kpalimé. Cette campagne s'inscrit dans le cadre du Projet d'Aménagement Urbain au Togo (PAUT) initié par l'Etat avec l'appui financier de l'Union Européenne et vise à sensibiliser les populations sur le sens du bien public afin d'induire des changements de comportements et d'attitudes auprès des populations dans l'utilisation et la gestion des infrastructures sociocommunitaires. Une formation de formateurs est assurée aux leaders communautaires, syndicaux et religieux des trois communes pour servir de relais locaux auprès de leurs bases respectives. Des réunions publiques sont également animées dans les différents quartiers des trois communes à l'initiative des formateurs de proximité formés avec l'appui des consultants de PASYD.

Cette action vise à réduire l'insalubrité ainsi que le vol et la destruction des infrastructures telles que les fils électriques, les rails, les dalots des caniveaux dans nos communes. Elle vise également à promouvoir une bonne utilisation et une bonne gestion des infrastructures telles que les rues, les caniveaux en évitant d'y jeter des ordures ménagères, des sachets plastiques, des épluchures de bananes, d'oranges, d'arachides etc... Elle nécessite le développement d'un sens élevé de la citoyenneté et requiert la participation de tous les habitants des différentes communes.



Contacts :

ONG PASYD
45 rue Yakali

Tokoïn Doumassessé

Tél. 22 22 72 24 / 90 91 42 25

Email : pasyd_togo@hotmail.com



Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)



Propositions - Europeaid

Europeaid a présenté le calendrier des appels à propositions (AP) multi pays prévus en 2011. Focus sur les AP ouverts aux autorités locales comme demandeur.

- Budget alloué : 75 000 000 euros (budget 2011-2012).

- **Sous réserve (dépend de l'enveloppe allouée aux AL)**

I] Programme Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales (AL) dans le développement ANE ALD

III] Facilité Alimentaire

- Titre de l'appel : *Local authorities in development*
- Publication prévue le **01/11/2011**
- **Date limite de remise de la note succincte : 16/02/2012**
- Budget alloué : 36 484 500 euros (budget 2011-2012 LB 21.03.02).

- Publication prévue le **15/10/2011**
- Titre de l'appel : *Participation for governance*
- **Date limite : 15/12/2011** – 20 000 000 euros (budget 2011).

II] Programme Migration

IV] Développement social et humain « Investing people »

- Publication prévue le **15/11/2011**
- Titre : *Thematic program of cooperation with third countries in the areas of migration and asylum*
- **Date limite de remise de la note succincte : 16/01/2012**

- Publication prévue le **01/11/2011**
- Titre de l'appel : *Gender – Strengthening protection and promotion of women's rights and women's social and economic empowerment*
- **Date limite : 19/12/2011** - 30 000 000 euros (budget 2011).



Ministère français des Affaires étrangères et Européennes

Projet retenu

Le Comité de sélection du ministère des Affaires étrangères et européennes a retenu dans le cadre de son appel à projets 2011 le dossier suivant pour un montant de 11 400 euros.

- **Type d'appel à projet** : Appel à projet Solidarité à l'égard des pays en développement
- **Collectivité territoriale française chef de file** : Conseil régional de Champagne Ardenne
- **Région française** : Champagne-Ardenne
- **Pays bénéficiaire** : Togo
- **Collectivité locale partenaire dans le pays bénéficiaire** : Région Centrale
- **Autres partenaires dans le pays bénéficiaire ou dans d'autres pays** :
- **Intitulé du projet** : Programme d'amélioration de l'aviculture villageoise féminine dans la Région Centrale du Togo
- **Cofinancement demandé** : 11 400 euros
- **Cofinancement accordé** : 11 400 euros

Les crédits seront délégués à la Préfecture dans les prochains jours, à charge pour ses services de mettre en œuvre ces crédits.

Afin de simplifier la mise à jour de l'Atlas français de la coopération décentralisée, ce projet sera automatiquement intégré dans notre Atlas à compter de ce jour.



Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features



Appel à projets en soutien aux actions de coopérations décentralisées (Rappel)

Nouvel appel à projets en soutien aux actions de coopérations décentralisées

Le Ministère français des Affaires Étrangères et Européennes lance pour 2012 un nouvel appel à projets en soutien aux actions de coopération décentralisée dans le cadre du programme « **Solidarité pour les pays en développement** ».

Voici les thématiques où le Togo est éligible:

Partenariats géographiques

- Partenariat entre le MAEE et les collectivités territoriales en faveur du développement économique de l'Afrique subsaharienne, de Madagascar des Comores et d'Haïti
- Partenariat entre le MAEE et les collectivités territoriales en faveur de l'Afrique subsaharienne, de Madagascar, et des Comores et en Haïti

Partenariats thématiques

- Partenariat entre le MAEE et les collectivités territoriales pour l'agriculture et l'alimentation
- Partenariat entre le MAEE et les collectivités territoriales pour le secteur de l'eau et de l'assainissement
- Partenariat entre le MAEE et les collectivités territoriales pour le tourisme durable et la valorisation des patrimoines naturel et culturel
- Partenariat entre le MAEE et les collectivités territoriales pour lutter contre la fracture numérique

Le dépôt des candidatures devra être effectué en ligne avant le **30 décembre 2011**. Les projets s'inscriront sur une période de **1 an**. Le dépôt des dossiers sera effectué en ligne selon la même procédure dématérialisée qu'en 2010 à l'adresse www.diplomatie.gouv.fr/cncd. Aucun dossier ne sera accepté sous format papier.

Calendrier

- **30 décembre 2011 : fin du dépôt des dossiers.**
- 1er mars 2012 : date limite de réception des avis des préfetures, ambassades, services du ministère des Affaires étrangères et européennes, notamment de la Direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats et des Directions géographiques.
- 2-6 avril 2012 : réunions des Comités de sélection à Paris.
- Fin avril 2012 (sous réserve de modifications) : communication aux collectivités territoriales des décisions des Comités de sélection.

Pour plus d'informations : <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/article.asp?aid=539&lv=2&menuid=535>

Fondation Nicolas Hulot (Rappel)

Soutien "Solidarité Sud" (Afrique, Amérique Latine, Asie du Sud Est, Caraïbes)

Le dispositif « Solidarité Sud » de la Fondation pour la Nature et l'Homme est orienté sur des **projets portés par la société civile**. Ceux-ci seront capables de concilier l'épanouissement économique et social des sociétés humaines tout en préservant leur environnement. L'implication directe des bénéficiaires dans l'action ainsi que la diversité des partenariats sont des éléments particulièrement importants.

La dotation allouée peut aller jusqu'à 30 000 euros répartis sur deux ans. Le jury se réunit deux fois par an (**date limite d'inscription en ligne : le 15 avril et le 15 octobre**).

Pour plus d'informations:

<http://www.fondation-nature-homme.org/engagement/soutien-projets/modes-de-soutien>



- ⇒ **Du 22 au 24 septembre (Gaoua - Burkina Faso):**
Journée des Communes du Burkina Faso (Association des Municipalités du Burkina Faso - AMBF)
- ⇒ **29 septembre (Sokodé):**
Assemblée générale de l'Union des Communes du Togo. A cette occasion, le bureau exécutif sera renouvelé.
- ⇒ **8 octobre (Les Mureaux - France):**
3èmes Assises yvelinoises de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale, le Bénin à l'honneur de cette édition.
- ⇒ **Du 25 et 26 octobre (Erevan - Arménie):**
31ème Assemblée Générale de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) sur le thème: « Renforcer la cohésion des territoires : un impératif au service de la bonne gouvernance locale ».

Les aventures de Yevigolotoe-D

CONSTRUISONS NOTRE COMMUNE EN PAYANT NOS IMPÔTS ET NOS TAXES

